

La

Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XX

Québec, 11 avril 1908

No

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 545. — Quarante-Heures de la semaine, 545. — Feu le Cardinal Taschereau, 546. — Contre le Théâtre, 546. — Allocution de S. G. Mgr l'Archevêque, 546. — Les Anciennes Familles, 548. — La faillite de l'école en France, 549. — Nobles paroles, 552. — Le portrait de la sainte Vierge, telle qu'elle se montra à Lourdes, 554. — La Sainte Communion dans les oratoires privés, 555. — Bilan géographique de l'année 1907, 555. — Bibliographie, 558.

Calendrier

— o —

12	DIM.	vl	}	Des Rameaux, Asp. et Intr. sans <i>Gloria Patri</i> . Bénéd. des Rameaux, qu'on tient à la main pendant la Passion et l'Évang. <i>Kyr.</i> du Carême. Vêp. de ce dim., mém. de S. Herménégilde (I vêp.), sans suffr.
13	Lundi	vl		
14	Mardi	vl		
15	Merc.	vl		
16	Jeudi	b		
17	Vend.	n	Jeudi-Saint. <i>Kyr.</i> 2nd ton. Communion du Clergé. Reposoir. Vendredi-Saint. (Fête légale.)	
18	Samd.	b		Samedi-Saint. Litanies doublées. <i>Kyr.</i> 2 cl.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

13 avril, Monastère du Précieux-Sang, Lévis. — 14, Couvent de Saint-Damien. — 16, Reposoir. — 18, Couvent de Saint-Ferdinand.

Feu le Cardinal Taschereau

— o —

Mardi dernier, à la Basilique, a été chanté le service funèbre annuel pour le repos de l'âme de feu S. E. le Cardinal Taschereau.

Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque a célébré le service funèbre, et a présidé à l'absoute.

Le personnel de l'Archevêché et de la Basilique, le grand et le petit séminaire ont assisté à la cérémonie.

Contre le Théâtre

— o —

Dimanche, on a donné lecture, dans les églises de la ville, d'une circulaire de Monseigneur l'Archevêque, interdisant sous peine de faute grave d'assister aux soirées théâtrales de l'Auditorium, où l'on venait de donner des représentations fort répréhensibles.

Dès lundi, l'administration du grand théâtre donnait congé à la troupe qui avait attiré cette censure de l'autorité religieuse, et annonçait que l'établissement serait fermé jusqu'à Pâques.

— o —

Allocution de S. G. Mgr l'Archevêque

— o —

Dimanche à la Basilique, après le prône de M. le curé, Monseigneur l'Archevêque adressa quelques mots aux fidèles. Nous en empruntons le résumé à *L'Action sociale*.

Je ne viens pas, dit en substance Sa Grandeur, vous parler du mauvais théâtre dont se plaint à juste titre notre population chrétienne.

La lettre que vous venez d'entendre lire est très claire par elle-même. J'ai assez confiance en votre esprit de foi, en votre sens chrétien, pour croire que vous en tiendrez compte.

Je veux seulement vous remercier des bonnes prières que pendant mon absence vous avez bien voulu faire pour le rétablissement de ma santé et dont j'ai ressenti la bienfaisante influence aussitôt, je dirais, après mon départ.

Ces quelques semaines de repos, je les ai passées à peu près également en France et à Rome.

En cette chère France, que nous aimons toujours, malgré l'action néfaste de son gouvernement, il y a, à côté de bien des ruines physiques et surtout morales, des sujets de grande consolation. Les catholiques se réorganisent. Au bloc impie et sectaire de tous les ennemis de l'Église, ils veulent opposer un autre bloc, le bloc de tous les amis de l'ordre, de la justice et de la paix. Prions et espérons que Dieu accordera à la France de revenir aux nobles traditions chrétiennes de son passé.

La seconde partie de mon voyage s'est passée à Rome. A plusieurs reprises j'ai eu le bonheur de voir Notre Saint Père le Pape Pie X, de causer avec lui très intimement, cœur à cœur pour ainsi dire. Que de fois il m'a parlé avec larmes des malheurs de la France, sans jamais cependant perdre espérance en un avenir meilleur pour le retour à la foi de cette noble nation.

Que de fois il m'a parlé de sa chère Italie, qu'il travaille à sauver de l'influence antichrétienne de la franc-maçonnerie ! Que de fois aussi il m'a entretenu de cette erreur ou plutôt de ce résumé de toutes les erreurs que l'on a appelé le modernisme et qui n'est en réalité que du pur rationalisme avec un léger vernis de catholicisme.

La dernière Encyclique du Saint-Père a certainement porté le coup mortel à cette pernicieuse erreur.

Que de fois aussi il m'a parlé de l'organisation des forces chrétiennes, de l'action sociale catholique qu'il désire voir s'établir en tous les pays.

C'est à l'instigation du Saint-Père que les évêques de la Sicile, que ceux de la région de Naples se préparent à fonder de grands journaux catholiques.

Combien il a été heureux de voir qu'ici, au Canada, nous étions déjà entrés dans ce mouvement. Il m'a félicité souvent de vivre dans un pays si plein de foi et d'esprit chrétien. Il m'a encouragé à ne jamais cesser de travailler à conserver chez nos populations ces deux sentiments de piété et de fidélité à l'Église qui ont fait notre force dans le passé et qui ne peuvent manquer de faire notre force dans l'avenir.

Les Anciennes Familles

— o —

On nous prie de reproduire la Circulaire suivante, qui vient d'être expédiée aux curés des plus vieilles paroisses de la province de Québec :

Québec, mars 1908.

Monsieur le Curé,

Vous savez sans doute qu'il est décidé en principe, à l'occasion du troisième centenaire de la fondation de Québec, de décerner une distinction honorifique aux familles qui — depuis 200 ans au moins — occupent la terre ancestrale.

Ce projet que le public semble favorablement accueillir, un comité spécial travaille à le mener à bonne fin.

La date du premier contrat de concession, et la lignée ininterrompue des propriétaires qui se sont succédés sur le patrimoine familial, sont les deux points qu'il importe de bien préciser. Dans le dernier cas, cependant, la preuve des traditions suffira, bien qu'il soit préférable — quand la chose est possible — de transmettre l'arbre généalogique des héritiers successifs.

Si vous comptez des paroissiens qui pensent avoir des titres à cet honneur, veuillez, s'il vous plaît, leur communiquer ces informations et même faciliter leur tâche.

Le document suivant peut servir de modèle, quoique personne ne soit rigoureusement tenu d'observer la teneur de cette formule :

FAMILLE BEAUMONT

Pierre est le propriétaire actuel de la terre concédée, il y a 234 ans, à son premier ancêtre canadien, Vincent Beaumont, au village de l'église de Charlesbourg, par contrat en date du 5 novembre 1674, *par devant* le notaire Becquet, et occupée, sans interruption, par les descendants du premier concessionnaire, qui se sont succédés dans l'ordre suivant :

- | | | | |
|-------------|-------|---------------------|----|
| Vincent, | 1674, | Marie Gongaute. | |
| Le même, | 1692, | Marguerite Fache. | 1. |
| 1. Pierre, | 1772, | Anne Jean-Godon, | 2. |
| 2. Joseph, | 1766, | Marguerite Paradis, | 3. |
| 3. Jacques, | 1769, | Josephite Paradis, | 4. |

- | | |
|----------------------------------|----|
| 4. Jacques, 1803, Agathe Pageot, | 5. |
| 5. Pierre, 1841, Joseph Magnan, | 6. |
| 6. Pierre, 1877, Marie Renaud, | 7. |

Veillez agréer, Monsieur le curé, nos respectueuses salutations.

D. GOSSELIN, ptre,
Président,

EDMOND VALIN,
Secrétaire,

P. S. — Toute communication doit être adressée au secrétaire, à Béclair, comté de Portneuf, avant le 15 mai prochain.

— ❦ —

La faillite de l'école en France

— o —

Sous ce titre, M. le comte Albert de Mun écrivait, il y a quelques mois :

Il y a un peu plus de vingt ans, le 26 octobre 1886, la Chambre des députés, en votant la loi sur la laïcisation du personnel enseignant des écoles primaires, achevait le cycle de la législation scolaire, dont les phases successives se déroulaient depuis cinq ans.

Trois mots exprimaient la pensée du régime nouveau, élaboré dans les assemblées maçonniques, et que Jules Ferry tira de leur ombre pour en faire, avec une tenace énergie, la formule intellectuelle de la troisième République. Obligation, gratuité, laïcité, tels furent les titres de la dramatique trilogie où se joua, par la conquête des générations nouvelles, l'avenir de la patrie.

En ce temps-là, on n'osait pas encore offrir aux jeunes Français l'idéal humanitaire de la fraternité internationale, ou du moins on ne l'osait plus. Les souvenirs tragiques étaient trop proches. Jules Ferry et Paul Bert abjuraient les illusions et les « périlleuses utopies » de leur jeunesse. La franc-maçonnerie enveloppait son œuvre dans les plis du drapeau vaincu et s'efforçait, en invoquant la religion de la patrie, de lui donner une sorte de grandeur nationale.

On disait gravement : « C'est le maître d'école prussien qui nous a vaincus ! » Toute notre loi scolaire reposa sur cette solennelle niaiserie. Ce fut le grand argument qui servit à

justifier l'obligation de l'enseignement primaire. Jules Ferry déclarait qu'un pays où il y a 10 pour 100 d'enfants illettrés n'est pas un pays civilisé. Comment pourrions-nous songer à la revanche tant que nous croupissons ainsi dans notre ignorance ?

Vingt ans ont passé, et voici que le ministre de l'Instruction publique vient de déposer sur le bureau de la Chambre un nouveau projet de loi sur l'obligation scolaire. Il a pour objet de fortifier, par l'intervention du juge de paix et par des pénalités, la contrainte légale édictée en 1882.

Quoi donc ? et que se passe-t-il ? La grande œuvre civilisatrice entreprise il y a vingt-cinq ans a-t-elle sombré en quelque lamentable faillite ? M. Briand va nous le dire :

« En 1882, la proportion des illettrés était, pour les hommes, de 14 pour 100 ; elle était ramenée en 1900 à 4.3 pour 100. . . Mais il convient d'interpréter ce chiffre. Doit-on considérer comme lettrés des jeunes gens sachant épeler péniblement un texte ou ceux qui parviennent d'une main malhabile à tracer les lettres de leur nom ? . . . Si l'on faisait le décompte exact de ces lettrés insuffisants, nul doute que la proportion ci-dessus ne dût être élevée à 25 ou 30 pour 100. »

Encore M. Briand ne parle-t-il que de l'instruction la plus élémentaire ! S'il fallait aller au delà, ce serait bien autre chose. M. Lucien Descaves raconte qu'en 1902 un capitaine du 5^e corps d'armée, ayant eu l'idée de faire passer un examen à 41 conscrits incorporés dans sa compagnie, découvrit que la moitié ne savaient rien de Jeanne d'Arc, que les deux tiers n'avaient entendu que vaguement parler de la guerre de 1870, et que les trois quarts, comble d'horreur ! ignoraient la signification de la fête du 14 juillet !

Chacun sait, pourtant, le fardeau énorme qu'impose aux contribuables français le service de l'instruction publique. On pouvait croire qu'un si lourd sacrifice serait au moins de quelque profit ; mais, tel qu'il est, il ne répond pas encore au vaste programme de la civilisation. Tout le mécanisme de la loi reposait sur les caisses des écoles, que l'État s'était engagé à subventionner. « Faute de crédits, déclare M. Briand, il n'a pu tenir ses engagements. »

Les « commissions scolaires » devaient être, dans chaque

commune, le grand ressort de l'obligation. L'esprit démocratique devait les vivifier, en faire des instruments de régénération morale. Elles n'ont rien produit ; elles n'ont même pas pu naître. « C'est à peine, dit encore M. Briand, si elles ont pu se constituer dans 14 000 communes sur 36 000, et là où elles existent, au moins théoriquement, elles ont cessé en fait de fonctionner. »

M. Raoul Allier, dans le *Siècle*, en donne la raison, qu'il n'était pas très difficile de prévoir. Il rapporte les aveux des instituteurs, publiés par le *Manuel de l'Instruction primaire* : « La loi d'obligation est un leurre chez moi ! » dit l'un. « Les commissions scolaires n'existent que sur le papier », dit l'autre. Un troisième lâche le grand mot : « Elles ont bien trop peur de faire crier les pères de famille, qui sont avant tout des électeurs. »

M. Briand a fait aussi cette découverte ; il l'a trouvée dans un rapport destiné au Congrès international de l'enseignement primaire à l'Exposition de 1900 : « Composées en majorité d'élus du suffrage universel, présidées par le maire, les commissions scolaires n'ont pas eu l'indépendance nécessaire. »

Voilà pourquoi il faut « remanier la législation en vigueur. »

* * *

On n'a rien écrit de plus accablant contre l'œuvre de Jules Ferry. M. Marcel Sembat n'en revient pas. « On croit rêver », écrit-il dans la *Lanterne*. . . L'état d'esprit révélé par les déclarations du ministre est « humiliant pour nous, républicains, libres penseurs, socialistes, qui n'avons même pas su éveiller par toute la France l'élémentaire souci de l'instruction enfantine ».

Je comprends bien la déconvenue de M. Marcel Sembat et de ses amis. Mais j'ose leur dire qu'avec un peu plus de psychologie et un peu moins de passion ils se seraient épargné la pénible surprise dont ils se plaignent aujourd'hui.

Le peuple français n'était pas, il y a vingt-cinq ans, aussi ignorant, aussi peu civilisé qu'on le disait : la progression de l'instruction primaire suivait une marche ascendante très normale, très régulière ; toutes les statistiques, les rapports de tous les inspecteurs primaires en faisaient foi. Il suffisait, pour accélérer et généraliser ce mouvement comme tous le souhai-

taient, de multiplier les écoles et, sans grever le pays de charges excessives, d'encourager, à côté de l'enseignement public, le développement chaque jour plus considérable de l'enseignement libre.

Dans les discussions qui, de 1881 à 1886, passionnèrent, sur cette question vitale, la Chambre et l'opinion, nous n'avons cessé de répéter que, dans les questions d'ordre moral comme l'éducation, la contrainte légale est sans efficacité.

Mgr Freppel, avec une inlassable persévérance, le démontrait en des discours admirables de force, de raisonnement et d'expérience.

Hélas ! qui voulait l'entendre ? On lit dans l'*Officiel*, au milieu d'un de ces discours, ces mots accusateurs : « *Quelques membres au centre : Aux voix ! La clôture !* »

Le siège était fait. Il s'agissait bien moins d'une œuvre scolaire que d'une œuvre politique ; bien moins d'une réforme pédagogique que d'une révolution religieuse. Ce qu'on voulait, ce n'était pas l'école obligatoire. c'était l'obligation de l'école laïque.

*
*
*

Or, ceci devait tuer cela, et c'est M. Briand qui le dit sans le vouloir. Il marque lui-même la date où s'arrête en France le progrès normal de la fréquentation scolaire, d'abord ininterrompue, sans que la loi de 1882, il le reconnaît expressément, puisse en revendiquer l'honneur. L'éloignement de l'école, dont, par des chiffres écrasants, il constate les effets, s'accuse à partir de 1900.

Quelle est cette date ? C'est justement celle où la laïcisation des écoles est achevée, où celle des programmes a couronné celle du personnel, où le vague spiritualisme des premières années a disparu, où la négation de toute idée religieuse a définitivement pris possession de l'enseignement public. C'est celle aussi où la violente destruction des écoles libres est près de s'accomplir. Le temps de M. Combes est venu : les maîtres sont dispersés ; quinze mille maisons sont fermées ; seize cent mille enfants sont jetés sur le pavé, sans que rien, dans les écoles publiques, soit prêt pour les recevoir. Voilà l'explication.

L'école athée épouvante les familles. L'instituteur, membre de la Confédération générale du travail, achève de les mettre en fuite.

Une nouvelle loi sur « l'obligation », avec l'admonestation du juge de paix, ou même une amende de vingt à cent sous, n'y changera rien. Ce qu'il faudrait modifier, ce n'est pas la mentalité des parents, mais celle des instituteurs, et, pour cette œuvre-là, il est trop tard.

M. Briand, parlant à un représentant de la presse de l'affiliation des instituteurs du Rhône à la Bourse du travail de Lyon, a manifesté contre « ce commencement de révolte » une vive indignation : c'est un acte « intolérable ».

M. Carnaud, député socialiste des Bouches-du-Rhône, ancien instituteur, pousse les hauts cris. Il adresse à ses « chers anciens collègues » une lettre pathétique pour les conjurer de renoncer à « une aventure aussi périlleuse », d'être bien prudents et bien sages, et d'avoir confiance en M. Briand, qui est un « ami des instituteurs ».

Leine perdue ! *L'Humanité* répond à la fois aux indignations de M. Briand et aux adjurations de M. Carnaud : « Si M. Briand, si M. Clemenceau essayent de faire la guerre aux instituteurs, ils nous trouveront pour les combattre sans merci. »

Ainsi parle M. Louis Révelin, pendant que les instituteurs de la Seine se solidarisent publiquement, par une délibération en bonne forme, avec leurs camarades du Rhône. Un des signataires de cet ordre du jour dit à un envoyé de *l'Écho de Paris*, qui l'interroge : « On nous refuse le droit d'enseigner selon nos convictions. — On ne peut pourtant pas vous autoriser à prêcher l'antipatriotisme, fait observer son interlocuteur. — Et pourquoi pas ? riposte l'instituteur : nous sommes les éducateurs du peuple. »

Je recommande cette parole à M. Briand. Ainsi Caliban dit à Prospero : « Vous m'avez appris à parler, et le profit que j'en retire est de savoir comment maudire ! »

Nobles paroles

Voici en quels termes M. Arm. Lavergne, député de Montmagny à la chambre des Communes, a parlé du clergé catholique de la Province. C'était au cours d'une conférence donnée, le 3 avril, à Sainte-Catherine, Ontario, devant un auditoire anglais et protestant, lequel a parfaitement accueilli ces déclarations de notre jeune et courageux compatriote.

« Notre peuple garde au fond de son cœur une profonde reconnaissance au clergé catholique. Aux jours d'autrefois, la « robe noire » fut la consolation et l'espoir des pionniers, tout comme elle fut leur guide et leur unique espérance lorsque vinrent les heures sombres de la défaite et de la domination étrangère. Le Canadien-Français va naturellement, mais librement et sincèrement, consulter son curé comme le représentant d'un corps qui ne lui a demandé que de garder la parole divine et qui, en retour, a déversé sur lui et son pays tout ce que pouvait donner le patriotisme le plus sincère et le plus désintéressé — depuis le bienfait de l'instruction religieuse jusqu'à celui d'une éducation presque gratuite ; et je suis fier de dire que, si nous voyons aujourd'hui, dans ce siècle de scepticisme, ce miracle d'un peuple heureux et fort de trois millions d'hommes sorti de soixante mille paysans, c'est à notre clergé que nous le devons — à notre clergé patriote et national qui, par son dévouement, a sauvé notre langue, notre nationalité et notre foi, »



Le portrait de la sainte Vierge, telle qu'elle se montra à Lourdes



Le docteur Boissarie dans son dernier ouvrage « L'Œuvre de Lourdes », page 371, a écrit :

« Bernadette, en faisant la description de la Vierge, avait bien donné tous les détails de son costume : la robe, le voile, la ceinture, sa pose, le mouvement de ses mains, le jeu de sa physionomie, son sourire, ses tristesses, son regard, qui tantôt se fixait sur elle, sur les personnes qui l'entouraient, tantôt se levait vers le ciel et semblait se perdre dans l'infini. Avec ces premières indications, le sculpteur avait eu de la peine à composer sa statue et Bernadette n'avait pas reconnu sa Vierge.

« Quelques années plus tard, Bernadette se trouvait chez le curé de Lourdes et feuilletait un album. Elle voyait d'un œil indifférent toutes les gravures qui passaient sous ses yeux et voilà que, tout à coup, elle s'arrête devant une image de la sainte Vierge, puis la montrant au curé de Lourdes et à M. Fabische, le sculpteur, elle s'écrie tout émue : « Monsieur le curé !

Monsieur le curé ! voici la figure de la sainte Vierge, oh ! ici, je la reconnais, je la reconnais. »

« C'était une reproduction assez ordinaire de la madone de saint Luc. Sur ce fait, il existe aux archives de Lourdes une déposition dûment rédigée vers 1873 par le P. Jean Clavé, S. J., d'après les récits de Mgr Peyramale. »

La Sainte Communion dans les oratoires privés

Il ne s'agit pas ici d'une concession, mais d'une déclaration authentique. Jusqu'à présent on doutait, s'appuyant d'ailleurs sur l'enseignement de Benoît XIV, que la Sainte Communion pût, sans permission de l'évêque ou du curé de la paroisse, être administrée aux assistants dans les oratoires privés. Désormais, de l'avis même du Souverain Pontife, il sera entendu que, dans les indults d'oratoire privé, est compris la faculté de donner la communion à tous les fidèles qui y entendent la messe, sauf les droits paroissiaux. Ces droits portent sur la communion du jour de Pâques, qui ne peut être distribuée hors de l'église paroissiale, et sur le précepte de la communion pascale qu'on ne peut valablement remplir dans ces oratoires, même à d'autres jours, sans l'assentiment au moins tacite du curé ou de l'Ordinaire.

Bilan géographique de l'année 1907

PAR F. ALEXIS-M. G.

EUROPE (Suite.)

ALLEMAGNE (*Deutschland*). — Le grand-duc de BADE, *Frédéric 1^{er}*, né à Carlsruhe en 1826, marié en 1856, à l'une des filles du roi de Prusse Guillaume 1^{er}, est mort le 27 septembre, au château qu'il possédait dans l'île de Meinau (lac de Constance). Il fut un des héros de l'impérialisme allemand, en secondant les plans de son beau-père. Après cinquante-et-un ans de règne, il laisse pour successeur son fils le grand-duc *Frédéric II*, âgé de 50 ans, époux de la princesse Hilda, sœur du grand-duc de Luxembourg ; mais Frédéric II n'ayant pas d'enfant, la succession écherra à son cousin Max de Bade, époux d'une princesse de Cumberland.

Par suite d'une dissolution du Reichstag, les dernières élections allemandes pour les Chambres marquent un important échec pour les socialistes, que le gouvernement combat, tandis que le centre catholique sort victorieux de la lutte.

Il a été question de constituer l'*Alsace-Lorraine*, actuellement « Pays d'Empire », en un « grand-duché », en faveur du prince impérial Eitel. D'autres ont proposé une annexion au grand-duché de Bade ou simplement l'érection en république, ce qui serait assez mal vu dans l'Empire, nonobstant l'exemple de Hambourg et autres « villes libres », qui sont des républiques.

La diète de BRUNSWICK a nommé comme titulaire du duché le duc Jean-Albert de Mecklembourg, patronné par le parti guelfe, de préférence au prince Frédéric-Guillaume de Prusse, présenté par les dissidents.

Le Kaiser allemand n'est pas le dernier à provoquer des visites de têtes couronnées. Après sa rencontre avec le Tzar, c'est à Londres qu'il est allé saluer son oncle le roi Edouard VII, empereur des Indes.

Tous ces beaux témoignages d'amitié rassurent pour la paix européenne, mais n'empêchent pas la défiance entre gouvernements. Le Reichstag a voté la construction de quatre nouveaux cuirassés et de six croiseurs de 10.000 à 13.000 tonnes, etc., cela contre l'entente anglo-française ; en même temps, les journaux se vantent que l'Empire dispose de « cinq millions de soldats pour écraser les ennemis quels qu'ils soient ! . . . »

La vraie conquête allemande, a-t-on dit, est celle que fait le *commis-voyageur* sur tous les marchés du globe. Il est partout où il y a de l'argent à gagner et une position à prendre. Actif, entreprenant, sérieux, instruit, modeste dans ses débuts, pas vantard ; mais économe, il crée une rude concurrence aux autres nationalités.

Il est vrai que l'Allemagne a pléthore d'étudiants, dont le nombre a doublé depuis quinze ans dans les écoles techniques, et triplé dans les facultés des lettres, de droit, de médecine. Les carrières libérales étant encombrées, force est de chercher emploi dans l'industrie et le commerce lointain.

Grâce au syndicat de onze grandes compagnies, la puissance maritime de l'Allemagne s'affirme surtout dans les *transports*

où elle a pu réaliser en trois ans une réserve de 2 milliards 1/2 de francs. Les transports allemands, qui desservent la Belgique et les Etats du nord, font une telle concurrence aux transports anglais dans les ports de la Manche, que les grands paquebots britanniques ayant leur point d'attache à Liverpool partiront désormais de Southampton, faisant escale à Cherbourg pour cueillir plus facilement les voyageurs de toute provenance.

La compagnie *Hambourg-America Line*, la plus forte de l'Europe, a mis à flot pour le service de New-York le paquebot *Président Lincoln*. Il possède sept ponts, des aménagements luxueux pour 325 passagers de première classe, 125 de seconde, 1.005 de troisième et 2.300 de pont ; ce qui, avec 345 hommes d'équipage, fait 4.100 habitants pour cette « ville flottante ».

Le canal de la mer du Nord à la Baltique, inauguré il y a dix ans à peine, a été parcouru en 1906 par 35.000 navires jaugeant 6.000.000 de tonnes ; il va être agrandi,

La navigation intérieure, particulièrement sur le Rhin, alimentée par la Hollande, est telle que les bassins de Ruhrort-Duisbourg, deux fois plus étendus que ceux d'Anvers, ont vu passer 14 millions de tonnes de marchandises, alors que Hambourg n'en a compté que 10 millions, Rotterdam, 9 millions, Anvers, 8 millions. Les docks de Mannheim-Ludwigshafen ont une importance double de ceux de Rotterdam et triple de ceux de Marseille. Des chalands de 1.500 tonnes remontent jusqu'à Bâle, et le trafic du Rhin, quintuplé depuis vingt ans, atteint 30 millions de tonnes, plus que celui de tous les fleuves et canaux de France réunis.

La question polonaise. La persécution du gouvernement prussien contre le peuple polonais se continue âpre et cruelle par l'imposition de l'enseignement en allemand dans toutes les écoles, y proscrivant la langue maternelle, et par l'expropriation forcée des terres. L'Etat prussien a déjà dépensé plus d'un demi-milliard pour acquérir les propriétés des Polonais, afin de les remettre à des milliers de colons allemands, tous protestants (12 000 familles groupées en 250 villages), amenés surtout des centres industriels, où il y a pléthore de « sans travail », étant donnée la crise manufacturière qui se manifeste

plus ou moins partout, en Allemagne comme ailleurs, par suite d'une production excessive dans les diverses branches économiques.

(A suivre.)

— o —

Bibliographie

— Nous avons parlé, il y a quelque temps, de l'important ouvrage qui vient de publier le P. Morice, *Dictionnaire historique des Canadiens de l'Ouest*. Nous avons appris, ces jours derniers, que le prix de ce livre a été réduit à \$ 1.00 l'exemplaire, et qu'il est en vente à la librairie J.-P. Garneau, de Québec.

— *Rapport du Surintendant de l'Instruction publique de la province de Québec, pour l'année 1906-07.*

Cette publication excite chaque année beaucoup d'intérêt. Tous les amis de l'éducation parcourent avec satisfaction soit le rapport même du Surintendant, soit les comptes rendus, que font annuellement les Inspecteurs d'écoles, de leurs visites aux écoles. Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur les rapports et les statistiques contenus dans ce volume, pour constater les progrès continus de l'instruction publique en notre Province.

— VINGT-CINQ ANNÉES DE VIE LITTÉRAIRE, par Maurice BARRÈS, de l'Académie française. Introduction de Henri BREMOND. — 1 vol. in-16 de XCII-442 pages. Prix : 3 fr. 50, *franco* 4 fr. BLOUD et Cie, éditeurs, 4, rue Madame, Paris (VI^e), et chez les principaux libraires.

De tous les écrivains contemporains, il n'en est pas qui ait suscité, dès ses débuts, plus d'admiration enthousiaste, et qui aujourd'hui, dans la pleine maturité de son talent, compte plus de fidèles que M. Maurice Barrès. Les critiques les plus exigeants s'accordent à reconnaître en lui un des maîtres de notre langue et ceux qui, comme nous, subordonnent la gloire des lettres aux intérêts si menacés de nos traditions nationales et catholiques, saluent dans l'auteur des *Amitiés françaises* le magnifique défenseur de tout ce qui a fait la force de notre pays. Le jeune maître n'est encore qu'au milieu de sa course ;

il était bon néanmoins de mettre dès maintenant *les plus belles pages* de son œuvre à la portée du grand public, et de choisir, dans cette longue série d'ouvrages un peu dispersés, une anthologie barrésienne qui fasse mieux connaître et aimer ce noble talent. M. Barrès a désigné lui-même celui de nos critiques à qui il lui plairait que fût confiée cette tâche si particulièrement délicate. Tel qu'on l'a compris, le présent volume contient les pages les plus caractéristiques que renferme l'œuvre de M. Barrès, depuis *Sous l'œil des Barbares* jusqu'au *Discours de réception à l'Académie*. Le lecteur y suit sans peine l'évolution littéraire et philosophique de M. Barrès pendant *vingt-cinq années*. L'ingénieuse disposition des textes fait de ce livre un ouvrage cohérent, dont l'unité vient de la continuité même de l'œuvre barrésienne. On y retrouve des passages peu connus, qui, mis en leur pleine lumière, revêtent un aspect de nouveauté aux yeux mêmes des lecteurs les plus familiarisés avec les livres de M. Barrès. A ce point de vue ce livre constitue un ouvrage vraiment original.

— ALCOOL, FAITS ET CHIFFRES. Tract de propagande où la question de l'alcoolisme au Canada est envisagée au point de vue économique. 4 pages de forte lecture.

PRIX : 100 ex., 25 sous ; 1,000 ex., \$ 2.00.

ENTREZ DONC. Réponses aux objections pour ne pas entrer dans la Société de tempérance. Par le R. P. HUGOLIN, O. F. M. Belle brochure de 40 pages que tout le monde lira avec intérêt et profit. PRIX : 1 ex., 5 sous ; 12 ex., 50 ; 50 ex., \$ 1.75 ; 100 ex., \$ 3.00 ; 200 ex., \$ 5.00 ; 1,000 ex., \$ 20.00. *En vente* : Maison Sainte-Elisabeth, 29, rue Seymour, Montréal.

— Les Conférences de Notre-Dame de Paris offrent cette année un attrait particulier : le Chanoine JANVIER traite, en effet, avec la hauteur de vue et l'autorité que tous aiment à lui reconnaître, un sujet très intéressant : « Le Vice et le Péché, leurs effets, leurs formes, leurs remèdes ». La simple énumération des points traités dans les Conférences du Dimanche et les allocutions de la Retraite Pascale ne manquera pas de fixer l'attention.

PARIS (6e) P. LETHIELLEUX, éditeur 10, rue Cassette.

— LA CONQUÊTE DU PEUPLE. Par le comte Albert de Mun, membre de l'Académie française, député du Finistère. Brochure

in-12. 1 fr. Paris (VIe), librairie de P. LETHIELLEUX, éditeur, 10, rue Cassette.

Table des matières I. — Les ruines de l'Église de France. II. — L'organisation nécessaire. III. — La démocratie. IV. — L'action sociale catholique dans le passé. — L'action sociale catholique et le clergé. VI. — L'action sociale catholique et les classes élevées. VII. — Des œuvres, et toujours des œuvres.

Répondant à des sollicitations nombreuses, M. le comte Albert de Mun a réuni dans cette brochure, en les complétant par une partie nouvelle, les articles très remarquables dont le *Figaro* vient d'achever la publication.

Tous les catholiques voudront lire et relire ces pages qui touchent aux problèmes les plus graves de l'heure présente.

Écartant toute polémique irritante, le grand orateur et écrivain y marque, avec sa haute autorité, le terrain où doit se faire aujourd'hui l'union, plus que jamais nécessaire, de toutes les bonnes volontés.

Au clergé et aux classes élevées, il montre la tâche pressante à remplir, celle dont il a fait lui-même le but de toute sa vie : Conquérir le peuple par l'action sociale.

— o —

Nos anciennes familles

On prie les représentants actuels des familles qui occupent leurs terres depuis au moins deux siècles, dans la province de Québec, de vouloir bien se faire connaître à M. Edmond Valin, Bélair (Portneuf), P. Q., et lui remettre les documents ou certificats confirmant leur assertion. Aucune candidature à la Médaille des Deux cents ans ne sera acceptée après le 15 mai prochain.

Le Comité espère que MM. les Curés des paroisses intéressées voudront bien, lorsque cela sera utile, aider les représentants actuels des anciennes familles à établir leur droit à la distinction projetée.